

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 242

COUR SUPRÊME

(Matériel)

Article 4460. — *Dépenses de matériel.*

Eau, électricité, gaz, téléphone, produits d'entretien (Palais du Premier Président)	800.000	»
Correspondance	600.000	»
Imprimés et article d'imprimerie	800.000	»
Téléphone	1.920.000	»
Documentation technique	1.900.000	»
Matériel de bureau	410.000	»
Fournitures et objets divers de bureau	2.100.000	»
Habillement du personnel	800.000	»
Entretien et réparation du matériel et du mobilier de bureau	1.200.000	»
Frais de justice	400.000	»
Bibliothèque centrale	1.455.000	»
Indemnités kilométriques	2.880.000	»
Carburant, lubrifiant, entretien et réparations des véhicules	3.600.000	»
Tournées et missions à l'intérieur du Sénégal et à l'étranger	645.000	»
Total de l'article 4460	19.510.000	»

Article 4470. — *Commission de vérification et de contrôle des établissements publics.*

Mobilier et matériel divers de bureau	550.000	»
Carburant, lubrifiant, entretien, réparation de véhicule	575.000	»
Frais de déplacement	375.000	»
Téléphone, correspondance et fournitures diverses	650.000	»
Documentation	150.000	»
Fournitures diverses	1.500.000	»
Indemnités kilométriques	1.080.000	»
Indemnités de vacation	450.000	»
Total de l'article 4470	5.330.000	»

CHAPITRE 245

COUR SUPRÊME

(Dépenses diverses)

Article 4480. — *Dépenses diverses.*

Indemnités aux assesseurs	6.202.000	»
Total de l'article 4480	6.202.000	»

